



COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du six mai 2022, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Franck GUILLON, Karine FONT, Gilles BROSSARD, Virginie BONNIER,

Pouvoirs : Franck GUILLON pouvoir à Marie Christine PONCET, Gilles BROSSARD pouvoir à Nadine GOUTAGNY, Virginie BONNIER pouvoir à Claude GOY,

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion.

En préambule, Monsieur le Maire fait part de sa déception d'avoir dû avancer cette réunion de 8 jours, afin de pouvoir passer une délibération importante et urgente pour le projet de la Résidence Séniors, mais qui finalement ne pourra pas être vu ce soir puisque l'OPAC du Rhône n'a pas apporté les éléments nécessaires, dont le projet de convention.

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 21 avril 2022 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ **Délibérations**

N°2022-26 : Convention de co-maitrise d'ouvrage déléguée avec l'OPAC pour la réalisation de l'opération de la Résidence Séniors

Monsieur le Maire rappelle l'accord du conseil municipal lors de la dernière réunion approuvant la poursuite du projet de la Résidence Séniors, intégrant une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et une salle communale.

Les travaux vont être réalisés en co-maitrise d'ouvrage avec l'OPAC.

Une convention doit être signée pour en fixer les modalités techniques, administratives et financières.

A ce jour, l'OPAC n'a pas fait parvenir le projet de convention, ni fait de retours sur les éléments financiers complémentaires demandés.

Cette délibération doit donc être reportée pour absence d'éléments indispensables au vote.

Un retour sur la réunion organisée en Mairie, à l'attention des assistantes maternelles du territoire, pour faire part du projet de la Maison d'Assistants Maternelles : une vingtaine de personnes présentes. De bons échanges et des informations essentielles et pertinentes ont été apportées aux personnes présentes et intéressées par le projet d'une MAM. Cet intérêt a conforté la pertinence de la création d'une MAM sur Larajasse.

N° 2022-27 : Approbation de la convention avec la mairie de St Martin en Haut pour la participation aux frais du RASED

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes dont les écoles bénéficient du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) pour leur école publique se sont engagées à participer au budget de fonctionnement et d'équipement.

Pour l'année 2022, ce budget s'élève à 3 000 €, réparti en fonction des effectifs des écoles publiques.

Pour des raisons de simplification, la commune de St Martin en Haut s'est proposée pour organiser le versement de cette subvention et demander le remboursement aux Communes concernées.

La participation pour Larajasse sera de 138,27 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver cette convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Approuvé à l'unanimité

N° 2022-28 : Déneigement – Indemnités des agriculteurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en période hivernale la commune de Larajasse fait appel aux agriculteurs de la commune pour le déneigement des chemins ruraux et des routes communales, en plus des services techniques de la commune et de l'entreprise extérieure.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mars 2015 modifiant le montant d'indemnisation pour les agriculteurs concernés.

La base de cette indemnisation est la suivante :

- 60 € du km sur le bas de la commune
- 120 € du km sur le haut de la commune : l'Aubépin, Lamure et 2 km sur les hameaux de Basson et Grange Neuve.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le montant de l'indemnisation aux agriculteurs pour le déneigement comme suit :

- 65 € du km sur le bas de la commune
- 130 € du km sur le haut de la commune : l'Aubépin, Lamure et 2 km sur les hameaux de Basson et Grange Neuve.

Approuvé à l'unanimité

Tirage des jurés d'assises

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 relatif à l'établissement des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour l'année 2023.

La Commune de Larajasse doit tirer au sort 3 personnes de la liste électorale pour établir cette liste préparatoire.

N°1 : p 45 – ligne 1 : DELOBRE Amaury Pierre

N°2 : p 27 – ligne 9 : CARADEC Valérian

N°3 : p 69 – ligne 9 : GOBAT Virginie

Ces personnes vont recevoir un courrier les informant de ce tirage au sort, de la procédure qui va suivre et leur demander des informations nécessaires.

Monsieur le Maire précise que ces 3 personnes feront partie d'une liste préparatoire composée de 1 463 jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par le Président de la Cour d'Appel qui tirera au sort 45 personnes maximum qui seront appelées à faire partie du jury d'assises.

Point sur l'avancement des travaux d'aménagement centre Bourg – Phase 2

Les travaux d'assainissement suivent leur cours. Un décalage dans le planning de chantier est constaté, mais les entreprises concernées vont faire le nécessaire pour le rattraper. La qualité du travail des entreprises sur le chantier

de l'assainissement et eau potable est soulignée par les élus, même si la coordination entre les entreprises présentes sur le chantier a parfois été compliquée et a pu entraîner des difficultés de circulation pour les usagers.

Ce décalage entraîne donc un report d'une quinzaine de jours pour le début du chantier de l'aménagement du centre bourg pour l'entreprise du lot voirie/terrassement. L'entreprise du lot espaces verts interviendra semaine 20 comme prévu.

La Croix de mission sera repeinte. Le Conseil devra certainement délibérer lors de la prochaine réunion pour une adhésion à la fondation du patrimoine, ce qui pourrait permettre de demander une subvention sur cette restauration.

Monsieur le Maire projette le plan du projet d'aménagement de la voirie et des parkings vers le centre d'accueil en lien avec le projet de la Résidence Séniors.

Monsieur le Maire fait part qu'une proposition différente d'aménagements de la place devant la Mairie a été transmise aux élus, mais les plans ayant déjà été arrêtés, celle-ci n'a pas pu être retenue.

⇒ Commissions communales - Points divers

- Planning pour la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin
- Commission culture :
 - Festi Music le 18 juin : déambulations dans les rues dans l'après-midi + fête musique le soir + à l'extérieur l'Aubépin + bal. La classe en 3 participera avec l'organisation de la buvette.
 - Retour sur la balade à la ferme du 30 avril : très bonne participation, bel accueil et générosité de la part des agriculteurs accueillants
- Commission voirie :
 - Entretien de certains chemins ruraux par des bénévoles en cours
 - Intervention faite des brigades vertes sur la butte du stade
- Commission éco :
 - Point poste ouvert à la Table de NiNoN depuis ce jour, 12 mai
 - Marchés des producteurs du 23 octobre : des commerçants ont été sollicités
- Travaux Syder : A partir de septembre, de gros travaux de remplacements de poteaux seront réalisés au lieu-dit la Rivoire
- Chantier de la chapelle de St Apollinaire : Il y a quelques mois se finissaient les travaux de rénovation de l'intérieur. C'est maintenant au tour de l'extérieur, toujours par des bénévoles.
- Commission école :
 - Devis en attente pour équipement de cantine de table de tri et desserte.
- Conseil Municipal d'Enfants
 - Fresque vers la salle des associations de l'Aubépin sera réalisée les samedi 14 et 21 mai
 - 25 mai : reprise des visites à la maison de retraite
- Commission environnement :
 - Fleurissement du bourg de l'Aubépin le vendredi 20 mai et du bourg de Lamure le lundi 23 mai
 - Prochainement, changement de certains couvercles des bacs d'ordures ménagères pour avoir + de containers de tri des sacs jaunes.
- Signature des devis pour l'installation du e-boo, éclairage nocturne pour atterrissage de l'hélicoptère du SAMU.
- Concours de pêche du CCAS le jeudi 26 mai 2022 à l'Etang de Lafay
- Changement de professionnel à la Villa Mary : notre naturopathe, Angélique Rigolot sera remplacé fin juin par Laurie Soleymieux, naturopathe également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.